

## Procès-verbal du Conseil municipal de La Motte en Bauges

Séance publique du vendredi 30 juin 2023 à 18h00

L'an deux mil vingt-trois, le trente juin, à 18h00, les membres du Conseil municipal de la commune de La Motte en Bauges, convoqués le 21 juin 2023, conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, Salle des mariages.

Présents : Damien Regairaz, Ludivine Godyn, Jean-Louis Neyret, Gérard Garnier, Claude Motta, Maryvonne Armillon, Claire Carreau, Guy Vigneux

Absents : Sébastien Ballaz (pouvoir donné à Damien Regairaz), Emeline Muffat-es-Jacques (pouvoir donné à Ludivine Godyn), Laurent Pavy

M. le Maire ouvre la séance à 18h05 et procède à l'appel nominal des membres du Conseil. Sont dénombrés 8 conseillers présents. La condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie. **Le quorum est atteint.**

### **1) Désignation d'un secrétaire de séance**

Ludivine Godyn est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil municipal.

### **2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 mars 2023**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 24 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **3. Tarifs cantine 2023-2024 (délibération)**

Il est rappelé au Conseil municipal les tarifs de cantine actuellement en vigueur pour l'année scolaire 2022-2023 :

	Prix du repas pour la famille
Régulier	5,30 €
Occasionnel	6,70 €

M. Le Maire propose aux élus de conserver ces mêmes tarifs pour l'année scolaire 2023-2024, comme convenu lors de la commission RPI réunissant les communes de La Motte en Bauges et du Châtelard.

Dans le contexte actuel d'inflation, un maintien des tarifs est nécessaire pour tenir compte des différentes augmentations déjà subies par les habitants de notre commune.

Il est précisé que le fournisseur des repas, l'hôtel restaurant Mazin, a augmenté son tarif de 5 % dans le courant de l'année pour faire face notamment à la hausse des matières premières. Les élus conviennent en séance que cette différence sera prise en charge par la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de cantine actuellement en vigueur pour la nouvelle année scolaire 2023-2024.**

#### **4. Tarifs garderie périscolaire 2023-2024 (délibération)**

Il est rappelé au Conseil municipal les tarifs de garderie périscolaire actuellement en vigueur pour l'année scolaire 2022-2023 :

<b>Catégorie</b>	<b>Matin</b>	<b>Midi</b>	<b>Soir</b>
Régulier	2.30 €	2.30 €	2.60 €
Occasionnel	3.50 €	3.50 €	3.50 €

Il est proposé aux élus de conserver ces mêmes tarifs pour la rentrée scolaire 2023-2024, comme convenu lors de la dernière commission RPI.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de garderie actuellement en vigueur pour la nouvelle année scolaire 2023-2024.**

#### **5. Réhabilitation et rénovation thermique du bâtiment communal de l'ancienne école pour accueillir un pôle administratif : avenant au lot n°1 du marché de travaux (délibération)**

Plusieurs ajustements sont nécessaires au fil du chantier de rénovation du bâtiment communal de l'ancienne école, qui suit son cours depuis décembre 2022. Les travaux avancent très bien.

Suite à la découverte d'amiante dans certains faux plafonds du rez-de-chaussée (30 à 40 m<sup>2</sup>), non-détectée lors d'une première analyse effectuée début 2021, des travaux ont dû être réalisés.

Le traitement de l'amiante n'étant pas possible sans une société agréée, l'entreprise Balthazard, titulaire du lot n°1, a sous-traité cette prestation à la Société Albanaise de Désamiantage (SAD).

Ces travaux de traitement de l'amiante sont donc retranscrits sur l'avenant n°1 du lot n°1 « démolition-maçonnerie » signé le 16 mars 2023 pour une plus-value de 16 480 € HT.

Un second avenant au marché conclu pour le lot n°1 doit être pris pour une plus-value de 20 372.78 € HT. Il correspond à la dépose-repose d'une couvertine et au coffrage-réhausse d'un mur de soutènement, travaux nécessaires pour la bonne avancée du chantier.

Ces deux avenants cumulés représentent un écart par rapport au prix initial du marché supérieur à 5 %. Conformément au Code des marchés publics, l'avis du Conseil municipal doit donc être sollicité pour la signature de l'avenant n°2 au lot n°1.

Les membres du Conseil municipal en profitent pour remercier notamment Jean-Louis Neyret, 3<sup>ème</sup> Adjoint au maire et Guy Vigneux, conseiller municipal délégué aux travaux, pour leur suivi régulier du chantier en collaboration avec M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de 9 voix pour et 1 abstention, autorise M. le Maire à signer l'avenant n°2 au lot n°1 du marché de travaux attribué à l'entreprise SARL Balthazard pour les travaux de réhabilitation et de rénovation thermique de l'ancienne école, pour un montant de 20 372.78 € HT.**

#### **6. Autorisation de signature d'actes notariés pour constituer des servitudes de passage de canalisations électriques souterraines avec ENEDIS (délibération)**

Deux conventions ont été signées entre M. le Maire et la société ENEDIS le 9 décembre 2020 puis le 12 avril 2023 pour constituer des servitudes de passage des équipements de distribution publique d'électricité. Les travaux concernés sont les suivants :

- Installation de deux transformateurs de courant électrique Route du Mont Chabert et Route de l'église
- Enfouissement d'une ligne électrique Route des Dalphins (chantier de l'ancienne école)

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié. Pour des questions de commodité, il est proposé aux élus d'autoriser une représentation de M. le Maire par procuration de ce dernier au profit de tout collaborateur de l'office notarial.

Il est précisé qu'une compensation financière est versée par ENEDIS à la commune pour un montant global de 1 528 €.

Un point est fait en séance sur les travaux d'enfouissement électrique menés par ENEDIS sur la commune depuis le printemps. Les tranchées sont presque terminées et la pose des transformateurs devrait être finalisée d'ici fin septembre 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer les actes notariés relatifs à ces deux opérations, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office notarial.**

## **7. Révision du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs par Grand Chambéry : avis de la commune (délibération)**

Au titre de son rôle de chef de file de la politique locale d'attribution de logements sociaux, Grand Chambéry a adopté un Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'information du demandeur de logement social pour la période 2016-2022, qui a été prorogé en 2023. La communauté d'agglomération a décidé de lancer une procédure de révision de ce plan partenarial.

La loi ELAN de 2018 a rendu obligatoire un système de cotation sur le territoire des EPCI tenus de se doter d'un PLH ou ayant la compétence en matière d'habitat et au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville. Le décret du 17 décembre 2019 détermine les modalités de mise en œuvre de ce système et fixe un objectif de mise en œuvre au 1er septembre 2021 (reporté par la loi dite 3DS au 31 décembre 2023).

Le système s'appliquera de manière uniforme à l'ensemble des demandes de logement social. Il doit permettre de qualifier les demandes de logement sur la base de critères objectifs, partagés et pondérés. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision des Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation de Logements qui demeurent seules compétentes pour décider des attributions des logements.

Un projet de dispositif de cotation de la demande a été élaboré par Grand Chambéry. Il a été présenté et a recueilli un avis favorable de la Conférence intercommunale du logement réunie en mai 2021 puis mars 2023. L'objectif est de mettre en œuvre la cotation de la demande en décembre 2023. Ce système doit être inscrit dans le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs dans le cadre d'une procédure de révision.

Conformément à l'article L441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, Grand Chambéry sollicite les communes membres et l'Etat sur ce projet de document, dans un délai de deux mois.

**Après présentation des différents critères et du système de pondération et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur le projet de révision du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.**

## **8. Rapport d'activités 2022 de Grand Chambéry (information)**

M. le Maire présente en séance le rapport d'activités 2022 de Grand Chambéry.

Le Conseil communautaire s'est réuni 8 fois en 2022 soit 21h23 de débats et a émis 426 délibérations.

Les points suivants relatifs à l'activité de Grand Chambéry en 2022 ont été présentés :

- Organisations des services
- Collecte hippomobile des sapins centre ancien de Chambéry
- Vaccination des 5-11 ans au centre des vaccinations de Grand Chambéry
- Travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées du puit des îles
- Poursuite des travaux d'aménagement de la RD 1006
- Adoption du projet d'Agglo
- Fermeture pour 3 semaines de la déchetterie de Saint Alban-Leyse pour des travaux de réhabilitation
- Inauguration d'un nouveau site de compostage partagé à Bissy
- Fermeture du centre de vaccination
- Lancement du 1<sup>er</sup> défi « mieux manger moins jeter »
- Réunion publique sur les travaux de l'avenue des Ducs
- Avec CitéLabs, journée sur l'entrepreneuriat féminin

- Les composteurs individuels sont désormais gratuits
- Le premier forum Numérique en Commun[s] le 1er avril 2022.
- Dernière soirée à la patinoire avant travaux
- Création du club climat citoyen
- Stand Mon PassRénov lors du Salon habitat et jardin
- Poursuite du déploiement des déchetteries mobiles
- 20 ans de la vélostation
- 9<sup>e</sup>ème édition du défi des écoliers
- Week-end de récup'
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable dans les Bauges
- Soirée cinéma à la piscine du Stade
- Accueil renforcé du public sourd et malentendant
- Chantiers éco-citoyens
- Lancement des Bus synchro montagne
- Aménagement de l'avenue des ducs
- Aménagement du parking de covoiturage Villarcher
- Présentation de la marque Chambéry Montagnes
- 320 000 € de crédits votés pour aider les communes qui subissent des sur-fréquentations touristiques
- Gestion de la crise de sécheresse estivale
- Une toile à la belle étoile
- Fin de la première tranche des travaux de la RD 1006
- Déchetterie mobile
- 3 nouvelles aires de covoiturage
- Lancement du défi « 15 jours sans ma voiture »
- Journées des associations à la piscine
- Foire de Savoie : stand sur la thématique déchets
- Élaboration du projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal
- Balade urbaine et réunion publique pour le futur chantier de la Cassine
- Matinée de conseil sur la rénovation énergétique
- Semaine Plan Climat
- Expérimentation de la collecte des bio-déchets
- Soirée à la piscine en lien avec la prévention contre le cancer du sein
- Journée sur le mal logement
- 5<sup>e</sup>ème édition de Connectons-nous
- Dimanche « zéro déchet »
- Les 600 000 passages de cyclistes au totem du Parc du Verney sont dépassés
- Adoption du Plan de sobriété énergétique
- Conférences sur l'eau

Le Conseil communautaire du 11 mai 2023 où a été présenté ce rapport peut être revu en vidéo sur le site Internet de Grand Chambéry.

## **9. Questions diverses**

- M. Le Maire informe le Conseil municipal qu'une subvention de 150 000 € a été attribuée à notre commune par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école. Au total, plus d'1.2 millions d'euros de subventions ont été notifiées à la commune pour ce chantier.
- La commune a reçu une proposition pour l'acquisition de la « Grange Picot », sur le secteur du Chéran, pour un projet d'établissement de restauration. Les élus sont invités à réfléchir sur le devenir de cette propriété communale, avant une présentation du projet par son porteur lors d'un prochain conseil municipal.

La séance est levée à 20h00.

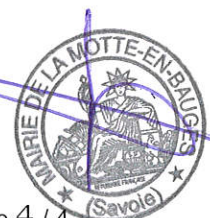
Le Secrétaire de séance,  
Ludivine GODYN

LA MOTTE EN BAUGES

Conseil municipal du 30 juin 2023

Fait à La Motte en Bauges,  
le 07 juillet 2023

Le Maire,  
Damien REGAIRAZ



Page 4 / 4